

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1895

18 août 2011

SOMMAIRE

A à Z Habitat S.à r.l.	90960	Mondial World Soparfi S.A.	90923
ALB Investments S.à r.l.	90914	Monier Holdings S.C.A.	90917
Allied Luxembourg S.à r.l.	90960	Monier Participations S.à r.l.	90917
AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	90942	Naias Holding Co S.A.	90929
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. ...	90918	Natural Re S.A.	90941
Blanc S.A.	90918	Neweurope Property SICAV - FIS	90930
Capcam S.A.	90921	Nostos Holdings Co S.A.	90939
COLT Lux Group Holding S.à r.l.	90920	NWS Management (Lux) S.à r.l.	90923
Concept Realty & Development S.A.	90916	Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A.	90941
Curzon Investments S.A.	90921	Peak Partners Services S.A.	90941
Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l.	90957	PICY S.A.	90930
Doradam S.A.	90949	PICZ S.A.	90948
Doralcapital S.A.	90914	Rigel Luxembourg S.A.	90922
EFG Investment (Luxembourg) SA	90930	Robertson Finance & Co Holding S.A. ...	90922
Eolo Re S.A.	90916	Romaco S.A.	90951
Etablissement Kerger S.A.	90927	Schleich Luxembourg S.A.	90921
European Commercial Industrial Compa- ny	90927	Sirdi Invest S.A.	90918
Farema Capital	90939	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV	90952
Fira Investments S.A. S.P.F.	90920	Supreme Holding Co. S.A.	90917
Galfin S.A.	90916	SynerTrade S.A.	90960
GFL Holdings S.à r.l.	90934	TIPTOP Luxembourg S.à r.l.	90949
Hanover Investments (Luxembourg) S.A.	90927	Tobie Investissements S.A.	90952
H B M S.A. S.P.F.	90956	Ulysses Holding Co. S.A.	90956
Hottinger International Asset Manage- ment S.A.	90928	VDS Consult S. à r.l.	90942
Infris S.à r.l.	90928	Wert BEV S.à r.l.	90919
Investec Global Special Opportunities SI- CAV-FIS	90918	Wert DRO S.à r.l.	90919
Le Delage S.A.	90929	Wert Investment Holdings S.à r.l.	90953
Les Iles S.A.	90953	Winfirst International Petroleum S.à r.l.	90952
Mamer Investments S.à r.l.	90929	Xenios Holdings Co S.A.	90959
Medilux Consult s.à r.l.	90919	Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l.	90959
Mirar S.A.	90919	ZEN INVEST Spf S.A.	90940

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.479.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
extraordinaire des actionnaires tenue en date du 20 juin 2011*

Est nommée nouveau commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- CALLENS, PIRENNE, THEUNISSEN & CO Sàrl, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de la société AUDIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire en date du 30 mai 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085335/15.

(110095767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

ALB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 103.016.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven,
on the seventh day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.”, in short “INTERCONSULT”, a “société anonyme” governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40 312),

here represented by:

a) Mrs Alessia ARCARI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr François MANTI, employee, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

acting in its capacity as proxy holder of:

Mrs Viveka Björhn, company director, residing at Batement Road, Croxley Green Rickmansworth, Hertfordshire, WD3 3BL England, United Kingdom),

here after referred to as "the principal",

pursuant to a proxy given in London (United Kingdom), on 19 May 2011,

which proxy, after being signed “ne varietur” by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The same company “INTERCONSULT” declared and requested the notary to act:

I.- That the company “ALB INVESTMENTS S.à r.l.” (the “Company”), a “société à responsabilité limitée”, established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” in Luxembourg, section B number 103 016, has been incorporated under Luxembourg law, pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 13 September 2004, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1190 of 23 November 2004.

The Articles of Association of said Company have not been amended since then.

II.- That the subscribed capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said Company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company “ALB INVESTMENTS S.à r.l.”, has decided to proceed immediately to the dissolution of said Company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current manager of the dissolved Company, for the due performance of its duties up to this date.

VIII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five years at its former registered office.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the proxy holder of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxy holder and in case of discrepancy between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing parties, said persons signed together with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

ici représentée aux fins des présentes par:

a) Madame Alessia ARCARI, employée privée, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Monsieur François MANTI, employé privé, demeurant professionnellement au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

laquelle dernière agissant en sa qualité de mandataire de:

Madame Viveka Björhn, directrice de société, demeurant à Batement Road, Croxley Green Rickmansworth, Hertfordshire, WD3 3BL England, Royaume-Uni,

ci-après dénommée «le mandant»,

en vertu d'une procuration délivrée à Londres (Royaume-Uni), le 19 mai 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle société «INTERCONSULT», agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «ALB INVESTMENTS S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 103 016, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 13 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1190 du 23 novembre 2004.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «ALB INVESTMENTS S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. ARCARI, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7632. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011085233/105.

(110095848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Eolo Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 135.114.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62075 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085343/10.

(110095725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Concept Realty & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 150.488.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 7 juin 2011 à 10 heures au siège social.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Jean R. LEMAIRE, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, Président et administrateur de catégorie A
- M. Christophe LAGUERRE, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur de catégorie A
- M. Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur de catégorie B

Commissaire aux comptes:

- IC DOM-COM S.à r.l., 69 Rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011085310/18.

(110095732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Galfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.372.

EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de siège que la société SER.COM S.a.r.l. (RCSL B117942) est désormais domiciliée au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, RESIDENCE D'ORANGE L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085396/12.

(110095736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Monier Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.539.

—
Extrait rectificatif au dépôt enregistré sous le numéro L110067795 en date du 4 mai 2011

Une erreur matérielle s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 4 mai 2011 sous la référence L110067795.

Le pouvoir de signature des délégués à la gestion journalière de la Société est à lire de la manière suivante:

- Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de «délégué à la gestion journalière»: signatures conjointes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Monier Holdings S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011085528/15.

(110095843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Monier Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.558.

—
Extrait rectificatif au dépôt enregistré sous le numéro L110065397 en date du 29 avril 2011

Une erreur matérielle s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 29 avril 2011 sous la référence L110065397.

Le pouvoir de signature des délégués à la gestion journalière de la Société est à lire de la manière suivante:

- Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de «délégué à la gestion journalière»: signatures conjointes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Monier Special Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085529/16.

(110095853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Supreme Holding Co. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 44.673.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Alex SCHMITT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Cotes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

- de renouveler le mandat de Mr Lex Benoy, résident professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, en tant que Commissaire aux comptes avec effet rétroactif au 10 juin 2007 et jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085987/23.

(110095601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.731.

Suite à l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 25 juin 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de réélire pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 l'administrateur suivant:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.
Marcus Dijkerman
Administrateur

Référence de publication: 2011085771/15.

(110095762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Sirdi Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 134.003.

Par la suivante nous vous informons des changements d'adresses suivants:

1. Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., avec siège social au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Référence de publication: 2011085633/10.

(110095862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Blanc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 76.364.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mai 2011 que:

Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, né à LECCE (Italie) le 20 février 1981 et demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg a été élu administrateur de type B en remplacement de Monsieur Andrea DE MARIA démissionnaire. L'assemblée décide également de nommer Madame Orietta RIMI, née le 29 septembre 1976 à ERICE (Italie), et résident professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de type B.

Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011085789/17.

(110095738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Investec Global Spécial Opportunités Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

- renouvelé les mandats des administrateurs jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2012. Le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Bradley FRIED, Sam HACKNER, Klaus WAGNER, Sam LEON, Véronique GILLET.

- reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011085896/18.

(110095721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Medilux Consult s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 44, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 157.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011085924/11.

(110095645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

**Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wert DRO S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.355.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Teun Chr. Akkerman / Jean Lemaire

Manager / -

Référence de publication: 2011090206/21.

(110100796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Mirar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 81.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 juin 2011

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 37.974;

- T.C.G. Gestion S.A. société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.822;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Fabio Gaggini, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse), Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:

- Madame Marina PRADA BIANCHI, née le 14.07.1945 à Milan, Italie, demeurant au 11C Via San Martino I-20122 Milan (Italie);

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974, de son poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat;

5) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateurs-délégués de la société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Fabio Gaggini, né le 06.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse), Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

6) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:

- Madame Marina PRADA BIANCHI, née le 14.07.1945 à Milan, Italie, demeurant au 11C Via San Martino I-20122 Milan (Italie);

7) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

8) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

9) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

10) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRAR S.A.

Référence de publication: 2011092847/48.

(110104990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Colt Lux Group Holding S.à r.l. (la «Société»), que Madame Tanuja Randery a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Pour la société COLT Lux Group Holding S.à r.l.

Victoria Bénis

Référence de publication: 2011085801/14.

(110095840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Fira Investments S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 26.174.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086160/10.

(110096427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.293.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique, tenue en date du 14 juin 2011, qu'ont démissionné de leurs mandats d'Administrateurs:

- Madame Mombaya KIMBULU, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane HEPINEUZE, ayant son adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Représentée par M. Matthijs BOGERS
Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011085795/16.

(110095764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Curzon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.300.

—
Suite à l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 25 juin 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de réélire pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 l'administrateur suivant:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Curzon Investments S.A.
Marcus Dijkerman
Administrateur

Référence de publication: 2011085812/15.

(110095743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Schleich Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 122.657.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 20 juin 2011 les décisions suivantes:

- accepter la démission de M. François Champon en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 20 juin 2011;
- nommer M. Thomas van Kaldenkerken, né le 20 octobre 1963 à Krefeld, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle am Rheinblick 26, 40668 Meerbusch, Allemagne en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'au 20 juin 2017;

- reconnaître que le conseil de gérance est dès lors constitué de:

- M. Joachim Drees, Administrateur Hg;
- M. Frank Przygodda, Administrateur Hg;
- M. Paul Kraut Junior, Manager Co-investor Administrateur;
- M. Justin Von Simson; Administrateur Hg;
- M. Thomas van Kaldenkerken, Administrateur;
- Mme Nadia Dzwinski, Administrateur Hg; et
- M. Eric Schefold, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Juin 2011.

Référence de publication: 2011086363/23.

(110096362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Rigel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.944.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 27 juin 2011

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des administrateurs suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;

- T.C.G. Gestion S.A. société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 67.822;

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Fabio GAGGINI, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse);

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:

- Monsieur Alberto PRADA BIANCHI, né le 21.02.1954 à Milan, Italie, demeurant au 93 Corso di Porta Romana, I-20122 Milan, Italie.

4) L'Assemblée décide d'accepter la démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974, de son poste d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat.

5) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration de nommer à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Fabio GAGGINI, né le 6.03.1956 à Lugano (Suisse), demeurant au 10 Via Somaini CH-6901 Lugano (Suisse).

6) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017 de:

- Monsieur Alberto PRADA BIANCHI, né le 21.02.1954 à Milan, Italie, demeurant au 93 Corso di Porta Romana, I-20122 Milan, Italie.

7) L'Assemblée décide sur proposition du conseil d'administration d'élire, président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017:

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

8) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, C.A.S. SERVICES S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

9) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, Revisora S.A., R.C.S. Luxembourg B 145.505, ayant son siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2017;

10) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rigel Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011092929/48.

(110104927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Robertson Finance & Co Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 81.390.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011087425/9.

(110098835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Mondial World Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 154.390.

Par la présente, je vous fais part de ma démission de mon poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.
Luxembourg, le 8 Juin 2011. Huart Yves.

Référence de publication: 2011087749/9.

(110097801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

NWS Management (Lux) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.245.546,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.167.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of NWS Management (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under number B 159.167, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) (the Company). The Company has been incorporated on February 17, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

Dynamic Team International Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at 28th Floor, New World Tower, 18 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1549771 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 16, 2011.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thirty-three thousand forty-six Euro (EUR 1,233,046) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred forty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 1,245,546), by way of the issue of one million two hundred thirty-three thousand forty-six (1,233,046) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in paragraph 1. above by way of a payment in kind.

3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under paragraph 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to Mr. Frederik Kuiper, manager A of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thirty-three thousand fortysix Euro (EUR 1,233,046) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share to one million two hundred forty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 1,245,546), by way of the issue of one million two hundred thirty-three

thousand forty-six (1,233,046) new shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, declares to subscribe to one million two hundred thirty-three thousand forty-six (1,233,046) new shares having a par value of one Euro (EUR 1) per share and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an aggregate amount of one hundred twenty-three million three hundred four thousand six hundred fifteen Euro and ninety-seven cents (EUR 123,304,615.97) (the Receivable) that the Sole Shareholder has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company shall be allocated as follows:

(i) one million two hundred thirty-three thousand forty-six Euro (EUR 1,233,046) to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) the remaining amount of one hundred twenty-two million seventy-one thousand five hundred sixty-nine Euro and ninety-seven cents (EUR 122,071,569.97) to the share premium reserve account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company as at May 6, 2011 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at May 6, 2011 (the Balance Sheet) shows an intercompany receivable in an amount of at least one hundred twenty-three million three hundred four thousand six hundred fifteen Euro and ninety-seven cents (EUR 123,304,615.97) payable by the Company to the Sole Shareholder;

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of one hundred twenty-three million three hundred four thousand six hundred fifteen Euro and ninety-seven cents (EUR 123,304,615.97) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present notarial deed to be filed with the registration authorities.

Third Resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is set at one million two hundred forty-five thousand five hundred forty-six Euro (EUR 1,245,546) divided into one million two hundred forty-five thousand five hundred forty-six (1,245,546) shares of one Euro (EUR 1) each.”

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes Mr. Frederik Kuiper, manager A of the Company, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de NWS Management (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.167, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

Dynamic Team International Limited, a société à responsabilité limitée, régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 28th Floor, New World Tower, 18 Queen's Road Central, Hong Kong, immatriculée au Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1549771 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent trente-trois mille quarante-six Euros (EUR 1.233.046) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale à un montant d'un million deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-six Euros (EUR 1.245.546) par l'émission d'un million deux cent trente-trois mille quarante-six (1.233.046) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par voie de paiement en nature.

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à Mr. Frederik Kuiper, gérant A de la société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et ainsi augmente le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent trente-trois mille quarante-six Euros (EUR 1.233.046) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale à un montant d'un million deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-six Euros (EUR 1.245.546) par l'émission d'un million deux cent trente-trois mille quarante-six (1.233.046) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit à un million deux cent trente-trois mille quarante-six (1.233.046) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) par part sociale et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cent

vingt-trois millions trois cent quatre mille six cent quinze Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 123.304.615,97) (la Créance) que L'Associé Unique possède contre la Société.

L'apport en nature de la Créance de L'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

- (i) un million deux cent trente-trois mille quarante-six (1.233.046) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde de cent vingt-deux million soixante et onze mille cinq cent soixante-neuf Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 122.071.569,97) au compte de réserve de la prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 6 mai 2011 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de l'Associé Unique et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-attachés en date du 6 mai 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance intra-groupe d'un montant d'au moins cent vingt-trois millions trois cent quatre mille six cent quinze Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 123.304.615,97) payable par la Société à l'Associé Unique;
- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est le seul ayant-droit de la Créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;
- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est de cent vingt-trois millions trois cent quatre mille six cent quinze Euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 123.304.615,97) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et
- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et immédiatement après l'apport de la Créance à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte notarié pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-six Euros (EUR 1.245.546), divisé en un million deux cent quarante-cinq mille cinq cent quarante-six (1.245.546) parts sociales avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à Mr. Fredrik Kuiper, gérant A de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de sept mille Euros (7.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant de la partie comparante a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2011. Relation: LAC/2011/24556. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081566/215.

(110090698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Etablissement Kerger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7795 Bissen, 12, Zone Artisanale et Commerciale Klengbusbiereg.

R.C.S. Luxembourg B 97.771.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2011

Les actionnaires de la société ETABLISSEMENT KERGER S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Camille WEIS, demeurant à Roodt-Eisch

- Monsieur Carlo KERGER, demeurant à Everlange

- Monsieur Pierre-Yves BECKERS, Administrateur, demeurant à B-4987 Stoumont, 32, Exbomont

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, l'assemblée générale, constatant que le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur Pierre-Yves BECKERS, Administrateur, demeurant à B-4987 Stoumont, 32, Exbomont

est arrivé à son terme, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Camille WEIS, né le 18 janvier 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, 18, Lotissement des Roses

au poste d'administrateur délégué pour la branche transport pour une durée de six années soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Référence de publication: 2011093577/31.

(110105490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Il est signalé que l'adresse de M. Gaetan DECLAYE, gérant de EUROPEAN COMMERCIAL INDUSTRIAL COMPANY S.à r.l., est 1, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011085850/14.

(110095788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.723.

Suite à l'assemblée générale annuelle, tenue en date du 25 juin 2010, le Conseil d'Administration de la Société a décidé de réélire pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015 l'administrateur suivant:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hanover Investments (Luxembourg) S.A.

Marcus Dijkerman

Administrateur

Référence de publication: 2011085882/15.

(110095746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.063.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2011

L'Assemblée a renouvelé, pour la durée d'un an, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Composition du Conseil d'Administration

Frédéric HOTTINGER Président

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Jörg AUF DER MAUR

(résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 30, Schützengasse)

Paul de POURTALES

(résidant professionnellement à NASSAU / BAHAMA, West Bay Street)

Laurent GUIMARD

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Elo Zisman ROZENCWAJG

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 47, boulevard Royal)

Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Christian NOWAK.

Référence de publication: 2011092733/25.

(110105229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.024.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2011

- FPS Audit S.à r.l. de 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommée le commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2011085893/17.

(110095821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Le Delage S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.845.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des associés prise en date du 20 mai 2011 qu'a été nommé aux fonctions d'administrateur B de la société en remplacement de M. Fardan Al Fardan, démissionnaire, avec effet au 20 mai 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2012 qui approuvera les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011:

- M. Mohamed Al Muhairi demeurant professionnellement au 211 Corniche Road, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Pour extrait délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011085909/17.

(110095825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Mamer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.025,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.836.

Extrait des résolutions des associés du 8 juin 2011

En date du 8 juin 2011, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Olimjon Shadiev, en tant que gérant de la Société et ce avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2011.

- de nommer Richard Brekelmans, salarié, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 1^{er} avril 2011.

Le gérant unique de la Société est désormais Richard Brekelmans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085921/20.

(110095584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Naias Holding Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.307.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Guy ARENDT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Côtes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085932/20.

(110095609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Neweurope Property SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.802.

Le Conseil d'administration du 3 juin 2011 a co-opté Monsieur Jean-Paul CHERRIER, né à Vierzon le 24/12/1952, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bodoni avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour: *NEWEUROPE PROPERTY SICAV-FIS*

Société anonyme - Fonds d'investissement spécialisé

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011085936/17.

(110095723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

PICY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.616.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 mai 2011, Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Par cette même assemblée, les mandats des administrateurs M. Guy KETTMANN et M. Pii KETVEL, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour: *PICY S.A., Société Anonyme*

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011085957/17.

(110095761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

In the year two thousand eleven, on the twelfth day of May.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of EFG Investment (Luxembourg) S.A. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.454, incorporated pursuant to a deed of the notary Gérard Lecuit dated 26 November 2004, published on 17 February 2005 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) C-N°147 at page number 7032. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 29 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N°1601 at page number 76827 on the 9th day of August, 2009.

The Meeting is chaired by Mrs. Hélène DUPUY, private employee, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs. Véronique CHECHIN-LAURANS, private employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mrs. Alexandra DIMITRU, private employee, professionally residing in Luxembourg as scrutinizer of the Meeting (the Scrutinizer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutinizer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The proxy from the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder) represented at the Meeting, signed by the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigned notary to record that:

I. it appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty two million nine hundred forty-three thousand six hundred nineteen (22,943,619) class C shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced. The attendance list, signed by the proxy of the appearing party, the members of the Bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed;

II. the share capital of the Company is fixed at five hundred seventy-three million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 573,603,025)

III. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notices;
2. decision to increase the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) by the creation and issue of one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares of the Company, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each;
3. intervention, subscription to and payment in cash of the share capital increase specified under item 2 above;
4. amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2 above;
5. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given individually to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions by an unanimous vote:

First resolution

The entirety of the voting share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices as the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda that has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of four million euro (EUR 4,000,000) in order to bring the share capital from its present amount of five hundred seventy-three million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 573,603,025), represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares, twenty two million nine hundred forty-three thousand six hundred nineteen (22,943,619) class C shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each, to the amount of five hundred seventy -seven million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 577,603,025), by the creation and issue of one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares of the Company, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, EFG International AG, a public limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Bahnhofstrasse 14, 8001 Zurich, Switzerland, registered with the trade and companies register of Zurich under number CH-020.3.028.719-1,

here represented by Mrs Hélène DUPUY, private employee, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of the aforementioned proxy,

declares to subscribe all of the one hundred sixty thousand (160,000) new class C shares, and decides to fully pay them up by payment in cash of an amount of four million euro (EUR 4,000,000).

These new shares have been fully paid up in cash, so that the amount of four million euro (EUR 4,000,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth, in its English version, as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at five hundred seventy-seven million six hundred three thousand twenty five euro (EUR 577,603,025), represented by five hundred (500) class A shares, two (2) class B shares and twenty three million one hundred three thousand six hundred nineteen (23,103,619) class C shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per share each.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the abovementioned changes and hereby grants power and authority to any director of the Company and any person in charge of the day-to-day management to individually, under his/her sole signature, proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon under the second resolution above.

Estimates of costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand one hundred euro (EUR 3,100.-).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Assembly, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the Assembly, and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société EFG Investment (Luxembourg) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 14, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.454, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, résident à Luxembourg, le 26 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°147, à la page numéro 7032, en date du 17 février 2005, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 8 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C – N°1601, à la page numéro 76827, en date du 19 août 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Hélène DUPUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne, Madame Véronique CHECHIN-LAURANS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Madame Alexandra DIMITRU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

La procuration de l'associé unique de la Société (l'Associé Unique) représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les membres du Bureau et le soussigné notaire.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. qu'il ressort de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt-deux millions neuf cent quarante trois mille six cent dix-neuf (22.943.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune, et représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est donc considérée comme valablement constituée et apte à délibérer des points de son ordre du jour reproduit ci-dessous. La liste de présence, signée par le mandataire de la partie comparante, les membres du Bureau et le soussigné notaire, est annexée au présent acte;

II. que le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante treize millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 573.603.025);

III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;

2. décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) au moyen de l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune;

3. intervention, souscription et libération en espèces de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus.

5. modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés individuellement à tout administrateur et à tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

L'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation étant donné que l'Associé Unique représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de cinq cent soixante treize millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 573.603.025) représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt-deux millions neuf cent quarante trois mille six cent dix neuf (22.943.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, au montant de cinq cent soixante dix-sept millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 577.603.025) au moyen de l'émission de cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, EFG International AG, une société anonyme de droit suisse, ayant son siège social à Bahnhofstrasse 14, 8001 Zurich, Suisse, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Zurich sous le numéro CH-020.3.028.719-1,

représentée par Madame Hélène DUPUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de la procuration prémentionnée;

déclare souscrire et libérer les cent soixante mille (160.000) nouvelles actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par apport en espèces d'un montant de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000).

Les actions de classe C à émettre ont été intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique par apport en espèces de sorte que la somme de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

A la suite de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinq cent soixante dix-sept millions six cent trois mille vingt cinq euros (EUR 577.603.025) représenté par cinq cents (500) actions de classe A, deux (2) actions de classe B et vingt-trois millions trois cent trois mille six cent dix neuf (23.103.619) actions de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros par action chacune.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et confère pouvoir et autorité à tout administrateur et tout délégué à la gestion journalière de la Société de procéder individuellement sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions de la Société de l'augmentation de capital social de la Société décidée sous la seconde résolution ci-dessus.

Estimation des frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement à trois mille cent euros (EUR 3.100).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DUPUY, V. CHECHIN-LAURANS, A. DIMITRU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22276. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011083766/186.

(110094002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2011.

GFL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 610.200,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 156.900.

In the year two thousand ten, on the twenty-fifth day of November,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GFL Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 64, rue Principale, L – 5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (the Company). The Company has been incorporated on November 12, 2010 pursuant to a deed of Maître Henry Hellinckx, prenamed, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

1. Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 33744,

here represented by Maître Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 23, 2010, and

2. Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 33757,

here represented by Maître Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on November 23, 2010,

(Hereinafter the Shareholders)

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That two million (2,000,000) shares of the Company having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, representing the entirety of the voting share capital of the Company of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 590,200) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by two million (2,000,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share to six hundred ten thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 610,200), by way of the issue of fifty-nine million twenty thousand (59,020,000) new shares of the Company having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 2 above by way of a payment in kind.

4. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. (each

an Authorized Representative), each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First Resolution:

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second Resolution:

The Meeting resolves to increase and hereby increases the share capital of the Company by an amount of five hundred ninety thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 590,200) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000), represented by two million (2,000,000) shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share to six hundred ten thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 610,200), by way of the issue of fifty-nine million twenty thousand (59,020,000) new shares of the Company having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) per share, with such shares having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution:

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscriptions - Payments

Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., prenamed and represented as described above (RCP), hereby declares that it subscribes to fifty-eight million six hundred and twelve thousand eight hundred (58,612,800) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of five hundred eighty-six thousand one hundred twenty-eight Canadian Dollars (CAD 586,128) (the RCP Receivable) that RCP has against the Company.

The contribution in kind of the RCP Receivable from RCP to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the RCP Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim balance sheet of the Company as at November 25, 2010 signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of RCP and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at November 25, 2010 (the Balance Sheet) shows an inter-company receivable in an amount of at least five hundred eighty-six thousand one hundred twenty-eight Canadian Dollars (CAD 586,128) payable by the Company to RCP;

- RCP is the owner of the RCP Receivable, is solely entitled to the RCP Receivable and possesses the power to dispose of the RCP Receivable;

- the RCP Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the RCP Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of five hundred eighty-six thousand one hundred twenty-eight Canadian Dollars (CAD 586,128) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the RCP Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCP to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the RCP Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCP and upon the contribution of the RCP Receivable by RCP to the Company, the Company will become the full owner of the RCP Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of RCP and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., prenamed and represented as described above (RCPP), hereby declares that it subscribes to four hundred and seven thousand two hundred (407,200) new shares and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of four thousand seventy-two Canadian Dollars (CAD 4,072) (the RCPP Receivable) that RCPP has against the Company.

The contribution in kind of the RCPP Receivable from RCPP to the Company is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the RCPP Receivable is evidenced by inter alia, (i) the Balance Sheet signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of RCPP and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim balance sheet as at November 25, 2010 (the Balance Sheet) shows an inter-company receivable in an amount of at least four thousand seventy-two Canadian Dollars (CAD 4,072) payable by the Company to RCPP;
- RCPP is the owner of the RCPP Receivable, is solely entitled to the RCPP Receivable and possesses the power to dispose of the RCPP Receivable;
- the RCPP Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the RCPP Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is of four thousand seventy-two Canadian Dollars (CAD 4,072) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the RCPP Receivable contributed to the Company is freely transferable by RCPP to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the RCPP Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by RCPP and upon the contribution of the RCPP Receivable by RCPP to the Company, the Company will become the full owner of the RCPP Receivable which will be extinguished by way of a confusion for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of RCPP and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at six hundred ten thousand two hundred Canadian Dollars (CAD 610,200), represented by sixty-one million twenty thousand (61,020,000) Shares having a par value of one Canadian Penny (CAD 0.01) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below."

Fifth Resolution:

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred Euros (1,900.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GFL Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 12 novembre 2010 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., un exempted limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, Iles Cayman, et inscrit au Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 33744,

ici représenté par Maître Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 novembre 2010; et

2. Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., un exempted limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9002, Iles Cayman, et inscrit au Registrar of Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 33757,

ici représenté par Maître Audrey Jarreton, Avocat à la Cour, ayant adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 novembre 2010,

(ci-après collectivement les Associés)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises ensemble aux formalités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que deux millions (2.000.000) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) par part sociale, représentant l'entièreté du capital social votant de la Société d'un montant de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) sont dûment représentées à cette Assemblée laquelle est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix-mille deux cents dollars canadiens (CAD 590.200) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) par part sociale à un montant de six cent dix mille deux cents dollars canadiens (CAD 610.200) par l'émission de cinquante-neuf millions vingt mille (59.020.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2 ci-dessus par voie de paiement en nature.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 2 ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société et à tout employé de SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A. (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt dix-mille deux cents dollars canadiens (CAD 590.200) dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) par part sociale à un montant de six cent dix mille deux cents dollars canadiens (CAD 610.200) par l'émission de cinquante-neuf millions vingt mille (59.020.000) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) par part sociale, lesquelles ont les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Roark Capital Partners II AIV AG, L.P., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus (RCP), déclare qu'il souscrit à cinquante-huit millions six cent douze mille huit cents (58.612.800) nouvelles parts sociales et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-huit dollars canadiens (CAD 586.128) (la Créance RCP) que RCP possède contre la Société.

L'apport en nature de la Créance RCP de RCP à la Société sera affectée au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance RCP est documentée entre autres par (i) les comptes intérimaires de la Société au 25 novembre 2010 signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de RCP et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-attachés en date du 25 novembre 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-huit dollars canadiens (CAD 586.128) payable à la Société par RCP;

- RCP est le propriétaire de la Créance RCP, est le seul ayant-droit de la Créance RCP et possède le pouvoir de disposer de la Créance RCP;

- la Créance RCP est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance RCP apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est de cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-huit dollars canadiens (CAD 586.128) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la créance RCP apportée à la Société est librement cessible par RCP à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance RCP apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCP et immédiatement après l'apport de la Créance RCP à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance RCP laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de RCP et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P., prénommé et représenté tel que décrit ci-dessus (RCPP), déclare qu'il souscrit à quatre cent sept mille deux cents (407.200) nouvelles parts sociales et de libérer entièrement lesdites parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de quatre mille soixante-douze dollars canadiens (CAD 4.072) (la Créance RCPP) que RCPP possède contre la Société.

L'apport en nature de la Créance RCPP de RCPP à la Société sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance RCPP est documentée entre autres par (i) les Comptes Intérimaires signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis à la date ci-dessus par la gérance de RCPP et pris en considération et approuvé par la gérance de la Société. Il résulte de ce certificat que, à la date dudit certificat:

- les comptes intérimaires ci-attachés en date du 25 novembre 2010 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant d'au moins quatre mille soixante-douze dollars canadiens (CAD 4.072) payable à la Société par RCPP;

- RCPP est le propriétaire de la Créance RCPP, est le seul ayant-droit de la Créance RCPP et possède le pouvoir de disposer de la Créance RCPP;

- la Créance RCPP est certaine et deviendra liquide et exigible à sa date d'échéance sans déduction aucune;

- fondé sur les principes comptables généralement acceptés, la Créance RCPP apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est de quatre mille soixante-douze dollars canadiens (CAD 4.072) et depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait pu déprécier la valeur de l'apport fait à la Société;

- la créance RCPP apportée à la Société est librement cessible par RCPP à la Société et n'est sujette à aucune restriction ou grevée d'aucun nantissement ou gage ou toute autre sûreté qui pourrait limiter sa cession ou réduire sa valeur; et

- toutes les formalités afin de transférer la propriété légale de la Créance RCPP apportée à la Société ont été ou seront accomplies par RCPP et immédiatement après l'apport de la Créance RCPP à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance RCPP laquelle sera éteinte par voie de confusion conformément et pour les besoins de l'article 1300 du code civil Luxembourgeois.

Ledit certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de RCPP et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités d'enregistrement.

Quatrième Résolution:

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent dix mille deux cents dollars canadiens (CAD 610.200), représenté par soixante-et-un million vingt mille (61.020.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un penny canadien (CAD 0,01) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification des Statuts, dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessous.»

Cinquième résolutions:

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille neuf cent Euros (1.900.EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. JARRETON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52634. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Référence de publication: 2011080007/292.

(110089569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2011.

Farema Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.681.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2011

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société Deloitte S.A.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Référence de publication: 2011086144/12.

(110096101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Nostos Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.658.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Alex SCHMITT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Cotes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011085939/20.

(110095606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

ZEN INVEST Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 90.389.

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «ZEN INVEST Spf S.A.», avec siège social à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 104 du 3 février 2003, dont les statuts ont été modifiés pour a dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 3 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1120 du 28 mai 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Josée LUDOVISSY, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Changement de l'adresse du siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres, et modification de l'article 2, premier alinéa des statuts de la Société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer l'adresse du siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 54, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1232 Howald, 6, rue Ernest Beres et de modifier par subséquent l'article 2, premier alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, J. Ludovissy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2011. LAC/2011/28949. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089415/50.

(110100726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Natural Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.503.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 27 juin 2011 au siège social, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg 18.00 heures

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

- Mr Carlos Javier Alvarez Fernández

- Mr Sergio Carlos Martínez Castro

- Mr Alfonso Serrano Méndez, demeurant professionnellement Guild Street, International Financial Services Centre, Dublin I

- Mr Claude Weber

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant PriceWaterhouseCoopers S.à.r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012 délibérant sur les comptes annuels de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Sergio Carlos Martínez Castro / Claude Weber

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011093761/25.

(110106410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ostregion Investmentgesellschaft Nr. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.737.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2011

- FPS Audit S.à r.l. de 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg est nommée le commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla Société à responsabilité limitée.

Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2011085943/16.

(110095838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Peak Partners Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.132.

—
Il est à noter le changement d'adresse suivant:

Nom, Prénom(s)	Fonction	Nouvelle adresse
Rosset, Frédéric	Administrateur	25, rue de la Coulouvrenière CH-1204 Genève
Rambosson, Thierry	Administrateur	25, rue de la Coulouvrenière CH-1204 Genève

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011085948/16.

(110095836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

AMB Europe Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.995.

En date du 28 juin 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Le mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le mandat de Monsieur Rohn Thomas Grazer, avec adresse au Pier 1, Bay 1, San Fransisco, Etats-Unis, en tant que gérant, a été renouvelé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Monsieur Jeroen Smit, avec adresse au 108, Zuidplein, bâtiment Tower H-13, 1077 XV Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant a été acceptée avec effet au 6 juin 2011.

Madame Ingrid van der Hoorn, avec adresse professionnelle au Schiphol Boulevard 115, Schipol Airport, 1118 BG Amsterdam, Pays-Bas, a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Gérant

Référence de publication: 2011091638/22.

(110104315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

VDS Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Hesperange, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 161.208.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.- Mr. Bruno Vanderschelden, residing 8, Rue Théophile Funck-Brentano L-1544 Luxembourg, and

2.- Mr. Wilhelm Okresek, residing Obere Donaustrasse 65-2-8 A-1020 Vienna

duly represented by

Dr. Marcel Bartnik, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 May 2011.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a "société à responsabilité limitée":

Art. 1. Name. There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name of VDS Consult S.à r.l. (the "Company").

The Company shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. Purpose. The corporate object of the Company is to serve as liquidator of companies and to render advisory and assistance services to Luxembourg undertakings for collective investment and investment companies in risk capital, in connection with the management of their assets and their promotion.

Furthermore, the Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and administer, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Share Capital. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) shares with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. Modification of Share Capital. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. Co-ownership. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. Death etc. of partners. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 10. Board of Managers - Corporate Signature. The Company is managed by a board of managers composed of several managers (each who need not be partners).

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Chairman - Board Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form

the minutes giving evidence of the resolution and binding as if passed at a board of managers meeting duly convened and held.

Art. 12. Board Minutes. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. Death of a Manager. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. Liability. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Interim Dividends. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 16. Collective Decisions. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Majority Requirements. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. Sole Partner. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 19. Financial Year. The Company's year commences on 1 January and ends on the 31 of December of each year.

Art. 20. Annual Accounts. Each year on 31 December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Legal Reserve. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

Art. 22. Dissolution and Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. Governing Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional Disposition

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed and paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

- Bruno Vanderschelden, pre-qualified, subscribes for hundred twenty five (125) shares, for a total subscription price of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6.250.-).

- Wilhelm Okresek pre-qualified, subscribes for hundred twenty five (125) shares, for a total subscription price of six thousand two hundred fifty Euro (EUR 6.250.-).

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever as a result of the formation of the Company are estimated at approximately EUR 1,200.-.

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1) The address of the Company is set at 23, rue des Bruyères, L-1274 Hesperange.

2) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- Bruno Vanderschelden, independent director, professionally residing at 8, Rue Théophile Funck-Brentano L-1544 Luxembourg, born in Wilrijk (Belgium) on 2 November 1965;

- Dr. Wilhelm Okresek, financial wealth and corporate consultant at PortConsult, residing at Obere Donastrasse 65-2-8 A-1020 Vienna, born in Vienna (Austria) on 24 August 1951.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bruno Vanderschelden, domicilié à 8, Rue Théophile Funck-Brentano L-1544 Luxembourg, et

2.- Monsieur Wilhelm Okresek, domicilié à Obere Donastrasse 65-2-8, A-1020 Vienne

dûment représentés

par Dr. Marcel Bartnik, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2011.

La prédite procuration, signée ne varietur par le comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera déposée auprès des autorités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de VDS Consulting S.à r.l. (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet Social. L'objet social de la Société est d'agir en tant que liquidateur de sociétés et de rendre des services de conseil et d'assistance à des organismes de placement collectif et des sociétés d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, en rapport avec la gestion de leurs avoirs et leur promotion.

De plus, la Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et mettre en valeur ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté

par deux cent cinquante (250) parts sociales, d'une valeur de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Modification du Capital Social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Copropriété. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour parts. Les copropriétaires indivis doivent nommer un représentant qui doit les représenter auprès de la Société.

Art. 8. Cession des Parts. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises qu'à des nouveaux associés moyennant l'agrément de ce transfert donné par les autres associés en assemblée générale représentant les trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

Art. 9. Décès etc. d'un Associé. Le décès, suspension des droits civiques, faillite ou insolvabilité de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 10. Conseil de Gérance - Pouvoir de Signature. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Président - Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance ou en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant comme président à la majorité des personnes présentes à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbal. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Décès d'un Gérant. Le décès ou démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Responsabilités des Gérants. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa requête pour toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 15. Dividendes Intérimaires. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 16. Décisions Collectives. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Majorités. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Associé Unique. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes Annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Réserve Légale. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. En cas de dissolution de la Société, celle-ci sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit et payé les montants comme suit:

- Bruno Vanderschelden, pré-qualifié, souscrit cent vingt-cinq (125) actions, pour un prix de souscription de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

- Wilhelm Okresek pré-qualifié, souscrit cent vingt-cinq (125) actions, pour un prix de souscription de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Toutes les actions ont été entièrement libérées de manière à ce que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont à la disposition de la Société, tel que reconnu par le notaire instrumentant.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de quelque nature qu'ils soient à raison de la constitution de la Société sont évalués approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la Société est fixée à 23, rue des Bruyères, L-1274 Hesperange.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Bruno Vanderschelden, directeur indépendant, résidant professionnellement à 8, Rue Théophile Funck-Brentano L-1544 Luxembourg, né à Wilrijk (Belgique) le 2 novembre 1965;

- Wilhelm Okresek, conseiller à PortConsult, résidant à Obere Donaustrasse 65-2-8 A-1020 Vienne (Autriche), né à Vienne le 24 août 1951.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARTNIK – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation:LAC/2011/24876. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le six juin de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011078042/328.

(110086659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

PICZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.617.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 mai 2011, Mme Marie BOUR-LOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée administrateur, en remplacement de Monsieur Jean BODONI démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Par cette même assemblée, les mandats des administrateurs M. Guy KETTMANN et M. Pii KETVEL, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour: PICZ S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011085958/17.

(110095774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

TIPTOP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 1.720.375,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.374.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique.

En date du 15 juin, 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jiayue HU, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet rétroactif au 9 mai 2011.

- de nommer Monsieur Chengliang WU, né le 15 septembre 1974 à Shandong, Chine, demeurant professionnellement au No. 263, Beisihuan Zhonglu, Haidian District, 100083 Beijing, Chine, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 9 mai, 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2011085995/19.

(110095617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Doradam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.506.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Aniel GALLO, réviseur d'entreprise, demeurant à L8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représenté par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 9 mai 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. La société FGA (Luxembourg) S.A., immatriculé au RC Luxembourg B 61096, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, ici représentée par Mademoiselle Isabelle DESCHUYTTER prédit, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 9 mai 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de DORADAM S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Mamer.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à cinq millions d'euros (5.000.000.- €) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq mille euros (5000.- €) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

FGA (LUXEMBOURG) S.A. prénommée, neuf cent quatre vingt dix neuf actions	999 actions
Monsieur Aniel GALLO, prénommé, une action	1 action
TOTAL: MILLE ACTIONS	1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq millions d'euros (5.000.000.- Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition Transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze. La première assemblée générale se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trois mille euros (3.000.- €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Aniel GALLO, prédit.

- Madame Mireille MASSON, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon

- Madame Madeleine ALIE, administrateurs de sociétés, demeurant à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

3. Est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Monsieur Aniel GALLO, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (Luxembourg) S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.70909.

5. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Deschuytter; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 2011. Relation: EAC/ 2011/ 7173. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.- e

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084566/121.

(110095300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Romaco S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 106.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011085971/11.

(110095651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Winfirst International Petroleum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.063.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 15 juin 2011 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jiayue HU, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet rétroactif au 9 mai 2011.

- de nommer Monsieur Chengliang WU, né le 15 septembre 1974 à Shandong, Chine, demeurant professionnellement au No. 263 Beisihuan Zhonglu, Haidian District, 100083 Beijing, Chine, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet rétroactif au 9 mai 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

An Kelles

Mandataire

Référence de publication: 2011086008/19.

(110095614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.816.

—
Faisant suite au conseil d'administration en date du 30 mars 2011, Susanne van Dootingh a été nommée présidente du conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011085975/13.

(110095858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Tobie Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.718.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10/05/2011

Le Conseil d'Administration a été informé par courrier du 9 mai 2011 de la démission de Monsieur Philippe Marcel SLENDZAK, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Philippe Marcel SLENDZAK en tant qu'administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte comme nouvel administrateur Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat. Le mandat du nouvel administrateur viendra ainsi à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011085996/20.

(110095782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Wert Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.726.

La Société prend acte du changement d'adresse de Monsieur Krzysztof Drozd, gérant de la Société, et ce à compter de ce jour,

à savoir:

Level 2

50 New Bond Street

London W1S 1BJ

United Kingdom

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 22 juin 2011.

Pour la Société

Un gérant

Teun Chr. Akkerman / Jean Lemaire

Manager / -

Référence de publication: 2011090207/21.

(110100793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Les Iles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 161.512.

STATUTS

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«LANNAGE S.A.», société anonyme, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130,

ici représentée par:

Madame Marie-Laurence Thill, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

lequel pouvoir, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «LES ILES S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté, par décision du Conseil d'administration, de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée «LANNAGE S.A.», déclare souscrire aux trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 et à l'article 26-3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) «LANNAGE S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63130 avec pour représentant permanent Madame Marie BOURLOND, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

b) «VALON S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63143 avec pour représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

c) «KOFFOUR S.A.», société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086 avec pour représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Président du Conseil d'Administration

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«AUDIT TRUST S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5. Le siège social est fixé au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. THILL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7624. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011084683/161.

(110095347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Ulysses Holding Co. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.141.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011.

En date du 31 mars 2011 l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Guy ARENDT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Cotes, France tous deux demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011086003/20.

(110095598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

H B M S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.091.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1/6/2011

Le siège social est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse. Luxembourg, le 1/6/2011.

Référence de publication: 2011086176/10.

(110096439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Dentaltechnik Azzaretto s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5495 Wintrange, 38, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 161.526.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, am dreissigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Alex WEBER, mit dem Amtswohnsitz in Niederkerschen.

IST ERSCHIENEN:

Herr Michele AZZARETTO, Zahntechniker, geboren in Saarbrücken (Deutschland), am 18. Oktober 1963, wohnhaft in D-66128 Saarbrücken, an der Rotheck, 7.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar ersucht die Satzung einer Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es besteht eine Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den in Kraft befindlichen Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung "DENTALTECHNIK AZZARETTO s. à r.l." an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft sind Zahntechnik und Handel mit Artikeln der Branche.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte betreiben, die mit dem vorstehend genannten Geschäftszweck in Verbindung stehen oder ihm zu dienen geeignet sind.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann Zweigniederlassungen im In- und Ausland errichten.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Wintringen.

Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, dann kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, dann kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Nießbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Nießbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Nießbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden. Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, dann haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden.

Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 10. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Güter und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt.

Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung ad nutum durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 12. In Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandats verantwortlich.

Art. 13. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember des jeweiligen Jahres.

Art. 15. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 16. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den fünfzehn Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 17. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Kosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, dann werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 19. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die in Kraft befindlichen gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden von dem vorgenannten Herrn Michele AZZARETTO gezeichnet.

Der Gesellschafter hat seine Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Kapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) verfügen kann, was dem Notar nachgewiesen wurde, was dieser anerkennt.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt neunhundertfünfzig Euro (€ 950.-) veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der Erschienene folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5495 Wintringen, 38, route du Vin.
- 2.- Herr Michele AZZARETTO, vorgeannt, wird zum Geschäftsführer auf eine unbestimmte Dauer ernannt.
- 3.- Die Gesellschaft wird rechtmäßig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers Herr Michele AZZARETTO.

Der unterzeichnete Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass vor jeglicher kommerziellen Aktivität, die soeben gegründete Gesellschaft im Besitz einer gültigen und vorschriftsmäßigen Handlungsmächtigung zur Ausübung ihres Gesellschaftszweckes sein muss, was ausdrücklich durch den Kompargenten anerkannt wurde.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Niederkerschen in der Amtsstube, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: AZZARETTO, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 juin 2011. Relation: CAP/2011/2141. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 15. Juni 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011085817/125.

(110095826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Xenios Holdings Co S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.657.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'assemblée générale d'actionnaires de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Alex SCHMITT et Mme Corinne PHILIPPE, en tant qu'administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer M. Richard BREKELMANS, directeur, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas et Mme Marie-Christine HUMMEL, salariée, née le 29 août 1961 à Hannonville-sous-les-Cotes, France, tous deux demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la Société, et ce avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011086010/20.

(110095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Yaca Prendre-Take-Nemen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8385 Koerich, 9, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 156.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2011086015/11.

(110095625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

SynerTrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 114.106.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social de la Société en date du 6 juin 2011 que:

1. Sont réélus jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

- Monsieur Adrien LEVY, administrateur;
- Monsieur Thierry DE CASSAN FLOYRAC, administrateur;
- Monsieur Hugo TRÜTSCH, administrateur; et
- Monsieur Eberhard AUST, administrateur.

2. La société Certifica Luxembourg S.à r.l. est réélue commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012

La Société prend également acte que le siège social de Certifica Luxembourg S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011086377/23.

(110096365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

A à Z Habitat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, route de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 102.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 juin 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011086020/11.

(110096436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Allied Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.003,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.204.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 juin 2011 que:

1. La démission de Madame Nelda J. Connors, en tant que gérant de la société a été accepté avec effet au 19 mai 2011.
2. A été élu au poste de gérant, et ce pour une période illimitée:

Monsieur John Patrick WILLIAMSON, né le 4 mars 1961 en Arizona et résidant au 51 East Division Street, Chicago, IL 60610 Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086027/17.

(110096471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.
